

The background of the entire page is a photograph of four bright yellow hard hats resting on a dark, heavily worn wooden surface. The hats are arranged in a loose cluster, with one hat in the foreground and three others behind it. The lighting is dramatic, highlighting the glossy texture of the plastic hats against the dark, grainy wood.

Pour une politique emploi-compétences ambitieuse au service de la planification écologique

Note de position

Réseau action Climat

Septembre 2024

**réseau
action
climat** france

Sommaire :

Analyse du contexte page 3

Nos propositions détaillées :

1- La politique en faveur de l'emploi et des compétences doit devenir très clairement l'un des bras armés de la planification écologique page 5

2- La politique emploi-compétences doit respecter le principe de transition juste tel que défini par l'Organisation Internationale du Travailpage 7

3- Elle implique de reconnaître la complémentarité des rôles, à partir d'une vision partagée à tous les échelons pertinents
.....page 9

Analyse du contexte :

La planification écologique dessine des scénarios bas carbone pour la France. Ils doivent désormais se traduire dans les faits, à travers la mutation de l'économie réelle et dans les transitions nécessaires de l'emploi.

Au niveau national, les scénarios convergent : la transition écologique est bénéfique pour l'emploi. Elle est porteuse de potentiels d'emplois importants, par exemple dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie, des mobilités décarbonées, de l'agriculture ou de l'économie circulaire. La stratégie emploi-compétences associée à la planification écologique¹ évalue le besoin à **près de 3 millions d'actifs à former dans les secteurs clés de la transition bas carbone d'ici à 2030. Le défi est majeur.**

Dans les secteurs liés aux énergies fossiles, des mutations fortes et des diminutions d'emplois sont cependant inévitables. **Des reconfigurations profondes sont donc à anticiper et à accompagner en matière d'emplois et de compétences.** Une attention doit être portée par l'ensemble des acteurs sur les risques sociaux associés, en particulier pour les salariés et les territoires les plus fragiles².

Ces reconversions du tissu économique et de l'emploi doivent être accompagnées, tant au niveau des salariés qu'au niveau des territoires, dans le respect des principes de transition juste énoncés par l'Organisation internationale du travail³ :

« Une transition juste signifie rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté ».

La transition juste doit en réalité encore s'engager, dans les secteurs à reconversion et/ou à diminution d'emplois nécessaire. L'enjeu reste tabou et les dispositifs déployés, même s'ils sont à souligner (Fonds de transition juste initié au niveau européen, Transitions collectives, Rebond industriel) sont émergents, ponctuels, ou peinent à prouver leur efficacité, par manque de portage du « sujet reconversion » à tous niveaux. Le rôle d'impulsion par les pouvoirs publics en la matière est clé, notamment pour envoyer les signaux structurants au marché et pour engager les démarches d'anticipation collective indispensables. Les dispositifs évoqués sont encore méconnus et sous-utilisés.

L'émergence des emplois nécessaires à la transition se double par ailleurs d'un **défi de la disponibilité des compétences**, avec près de 3 millions d'actifs attendus sur les secteurs clés de la planification écologique d'ici à 2030. Ce défi requiert la mobilisation des politiques de formation initiale et continue, mais également d'orientation et d'accompagnement de

1

<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/df0f4182ce4d0e71f75a915e68ed32f233c82b35.pdf>

² Voir notamment les travaux récents du CEREQ et du CEPIL sur ces sujets.

³ <https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/quest-ce-que-la-transition-juste-et-pourquoi-est-ce-important>

l'insertion ou des reconversions. Il n'est pas, à ce stade, engagé à la hauteur des enjeux par l'action publique.

Ce challenge doit aussi s'articuler avec une **réflexion découlant des principes de transition juste, quant au périmètre et au contenu de ces « emplois verts »**. Il s'agit d'interroger la qualité des emplois et du travail⁴, et d'associer la création des emplois concernés avec l'insertion professionnelle, dans une logique inclusive.

Plus globalement, les politiques de l'emploi sont encore trop peu orientées vers une logique de planification des emplois et des compétences en transition écologique, priorisant les besoins immédiats du marché du travail, parfois au détriment de l'impulsion des mutations vitales à engager. La stratégie emploi-compétences en déclinaison de la planification écologique constitue un bon signal, mais elle doit encore être déclinée sur un volet opérationnel et territorial à la hauteur des enjeux. Elle requiert également **des moyens significatifs, à renforcer malgré le contexte budgétaire contraint**.

La gouvernance de ces enjeux est enfin défaillante, car il manque un cadre collectif de dialogue social et environnemental pour l'évoquer, au niveau national comme aux échelons régional et local. Le dialogue au niveau sectoriel est hétérogène. **En entreprise, le dialogue social** dans sa version loi Climat et Résilience peine à s'engager, malgré la mobilisation des syndicats, notamment en matière de formation des représentants du personnel. **Le cadre juridique a progressé, mais il gagnerait à être renforcé et à devenir effectif**.

Dans ce contexte, nos propositions s'adosent sur trois principes d'action qui nous semblent indispensables :

1- La politique en faveur de l'emploi et des compétences doit devenir très clairement l'un des bras armés de la planification écologique ; elle doit être mise en cohérence, dans toutes ses dimensions, avec l'objectif de transformation du tissu économique issu de la planification écologique, en reconnaissant le caractère prioritaire et volontariste de cette transition.

2- La politique emploi-compétences doit respecter le principe de transition juste tel que définie par l'Organisation internationale du travail, en accompagnant les salariés, entreprises et territoires, dans cette mutation, et en portant une attention forte aux plus fragiles.

3- Elle implique de reconnaître la complémentarité des rôles, à partir d'une vision partagée à tous les échelons pertinents, en veillant à faire émerger les méthodes et espaces de gouvernance adaptés pour que ce sujet soit traité aux niveaux pertinents.

Nos propositions s'articulent autour de ces principes.

⁴ Voir en particulier à ce sujet le rapport du CESE : <https://www.lecese.fr/actualites/mobiliser-les-acteurs-de-lemploi-et-du-travail-pour-reussir-la-planification-ecologique-le-cese-adopte-son-avis>

1- La politique en faveur de l'emploi et des compétences doit devenir très clairement l'un des bras armés de la planification écologique.

Elle doit être mise en cohérence, dans toutes ses dimensions, avec l'objectif de transformation du tissu économique issu de la planification écologique, en reconnaissant le caractère prioritaire et volontariste de cette transition.

Le Réseau Action Climat recommande :

- **Un engagement politique explicite**, au plus haut niveau ministériel concerné, qui inscrive pleinement la politique emploi-compétences comme un pilier à part entière de la planification écologique,
- Une politique et **une vision d'ensemble** : il s'agit d'assurer la structuration d'une politique publique d'ensemble en matière d'emploi-compétence en transition écologique, assurant **la mise en cohérence d'ensemble et la mise à l'échelle des dispositifs existants**,
- **Un approfondissement de la stratégie emploi-compétences engagée par le SGPE**, pour qu'elle soit portée de manière partagée, enrichie et déclinée au plan opérationnel,
- **La conduite de travaux prospectifs et la construction d'une vision partagée pour l'emploi en transition écologique** : la mobilisation de tous les acteurs économiques et des politiques emploi-compétences implique une vision claire, tant pour la planification écologique que pour sa traduction dans l'activité et en matière d'emplois et de compétences. Des travaux essentiels ont déjà été menés. Nous appelons à la poursuite des travaux prospectifs, favorisant l'émergence de visions partagées et complètes, à l'exemple de ce qui a pu être fait sur le bâtiment⁵, en priorité pour les secteurs et/ou échelons territoriaux non couverts par des diagnostics (ce qui appelle à une orientation adaptée des financements de l'AMI-CMA par exemple - la logique d'appel à projets étant intéressante en phase expérimentale, mais conduisant à une vision parcellaire).
- **Un positionnement de la transition écologique comme boussole explicite des dispositifs emploi-compétences** : nous appelons à réviser les dispositifs à l'aune de la planification écologique, pour faire apparaître -les signaux sont essentiels en ce domaine pour toutes les parties prenantes- et pour rendre effectif le caractère prioritaire de la transition écologique dans toutes les dimensions pertinentes des politiques de l'emploi et de la formation, comme par exemple :

⁵ Voir notamment (avec une dimension régionale) : <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/besoins-emploi-formation-de-renovation-energetique-batiments>

- les démarches stratégiques, comme les CPRDFOP au niveau régional, ou les contrats stratégiques de filières,
 - les Engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), ainsi que tout dispositif observation pertinent,
 - la feuille de route France Travail, et l'ensemble des dispositifs partenariaux avec les acteurs de l'insertion professionnelle (IAE, TZCLD, notamment),
 - l'intégration des enjeux de transition écologique, conformément au cadre de la planification, dans l'ensemble des formations clés faisant l'objet de diplômes reconnus,
 - les dispositifs d'aide à la formation continue (comme le FNE-Formation pour les OPCO ou la bonification du CPF pour le volet individuel),
 - la politique de l'apprentissage,
 - la politique de soutien à la formation et à l'enseignement professionnels,
 - les dispositifs de reconversion et d'insertion professionnelles, ainsi que les réseaux d'accompagnement des personnes en orientation/insertion/reconversion.
- **Des modalités de suivi-évaluation partagées, enrichies dans le cadre du dialogue social et environnemental**, a minima sur les dispositifs prioritaires identifiés (Fonds de transition juste, Rebond industriel, Transitions Collectives et plateformes territoriales associées, FNE Formation, AMI-CMA, fonds dédié à la filière automobile, CPF) et à venir.
 - **Des moyens adaptés.** Cette dimension prioritaire passe notamment par la préservation et le renforcement des périmètres budgétaires des dispositifs pertinents (sous réserve de retours évaluatifs). **Les signaux envoyés récemment, dans le cadre préparatoire du budget 2025, avec un recul possible des moyens affectés à plusieurs dispositifs clés, sont de ce point de vue mauvais.**

2- La politique emploi-compétences doit respecter le principe de transition juste tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail

En accompagnant les salariés, entreprises et territoires, dans cette mutation, et en portant une attention forte aux plus fragiles.

Le Réseau Action Climat recommande :

- **Des dispositifs renforcés pour une politique d'anticipation des reconfigurations attendues** : il est d'abord nécessaire de renforcer les dispositifs d'accompagnement des reconversions professionnelles, dans une logique d'anticipation collective, impliquant le dialogue social, à partir des propositions des partenaires sociaux et d'un bilan du dispositif Transitions Collectives, pour lequel l'échec quantitatif ne doit pas conduire à l'abandon des principes retenus⁶ (anticipation partagée et place du dialogue social, accompagnement renforcé). La dimension territoriale est clé sur ce volet souffre encore de déficit d'animation (et de moyens dédiés pour ce faire). La politique d'anticipation concerne également le renforcement de la formation continue (FNE-Formation, notamment).
- **Une meilleure anticipation des reconversions par les entreprises ou une responsabilité renforcée pour les entreprises** : nous appelons les pouvoirs publics à renforcer les dispositifs favorisant les démarches d'anticipation stratégique des entreprises, leur partage avec les parties prenantes (en particulier dans le cadre du dialogue social), ainsi que les démarches associées de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), en conformité avec la loi Climat et résilience. Le cadre juridique seul est insuffisant et, à ce stade, peu effectif ; les dispositifs et logiques d'accompagnement (ex : FTJ, TRANSCO, DARP) sont utiles, mais encore rarement saisis par les entreprises : la logique de responsabilisation est à envisager de ce fait. Les principes du fonds exceptionnel pour l'automobile (portage financier partagé Etat/constructeur, solidarité financière constructeurs / sous-traitants) est intéressante, mais elle intervient en palliatif, lorsque les emplois sont supprimés : il s'agit d'y intégrer des logiques d'anticipation et de soutien à la résilience économique.
- **Une politique prioritaire pour les territoires fragilisés, dans une logique de résilience**. Nous appelons les pouvoirs publics à porter une attention particulière aux territoires potentiellement fragilisés, à partir d'une analyse des tissus économiques par bassin de vie, afin d'organiser une politique d'appui à l'investissement et au développement local, en priorité dans ces territoires (et, par souci d'égalité républicaine, sans que cela ne repose exclusivement sur une logique d'appel à

⁶ Voir le rapport récent du CESE à ce sujet, notamment : <https://www.lecese.fr/actualites/mobiliser-les-acteurs-de-emploi-et-du-travail-pour-reussir-la-planification-ecologique-le-cese-adopte-son-avis>

projets). Cette proposition s'appuie notamment sur l'analyse des limites du mode curatif⁷. La logique du FTJ est en ce sens intéressante, mais elle ne couvre pas tous les territoires/secteurs concernés.

- Une adaptation des dispositifs aux capacités d'action des acteurs : dans une logique similaire au point précédent, **le soutien aux entreprises et filières doit être adapté, pour mieux accompagner celles dont les reconfigurations sont indispensables, mais les ressources limitées** (notamment : TPE/PME, entreprises dépendantes de grands donneurs d'ordre, filières clés à moindre capacité d'ingénierie).
- **Une politique d'insertion professionnelle ambitieuse**, au regard des opportunités et besoins d'emplois identifiés, et pleinement connectée à la planification écologique. Les dynamiques d'appui au réseau de l'insertion par l'activité économique doivent, en ce sens, se poursuivre. Ces réseaux permettent par ailleurs de pleinement connecter la création d'emplois verts et la montée en compétences des publics en insertion avec les projets de territoires. C'est l'une des manières de « rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive », selon le principe de transition juste porté par l'OIT.
- **L'engagement d'une réflexion nationale sur les enjeux de qualité de l'emploi et du travail, en priorité dans les secteurs nécessaires à la planification.** Vu l'enjeu de disponibilité des compétences, dans des secteurs souffrant de déficit d'attractivité et de qualité des emplois⁸, et bientôt impactés par le changement climatique sur le volet conditions de travail, la transformation concerne également l'enjeu de qualité de l'emploi et du travail : la politique emploi-compétences associée à la transition écologique doit prendre en considération cette dimension, au-delà de la simple communication. Un dialogue social doit s'engager à ce sujet, avec les organisations compétentes sur ces sujets. Cette réflexion doit inclure un volet concernant la féminisation de certains métiers clés, à partir d'initiatives identifiées et réussies⁹. Le rapport du Conseil économique social et environnemental est central à ce sujet¹⁰.

⁷ http://www.cepii.fr/PDF_PUB/lettre/2023/let435.pdf

⁸ Voir notamment à ce sujet : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/qualite-de-lemploi-une-question-de-metiers>

⁹ Voir par exemple les analyses conduites dans le cadre de la démarche BUS2.

¹⁰ <https://www.lecese.fr/actualites/mobiliser-les-acteurs-de-lemploi-et-du-travail-pour-reussir-la-planification-ecologique-le-cese-adopte-son-avis>

3- Elle implique de reconnaître la complémentarité des rôles, à partir d'une vision partagée à tous les échelons pertinents

En veillant à faire émerger les méthodes et espaces de gouvernance adaptés pour que ce sujet soit traité aux niveaux pertinents.

Le Réseau Action Climat recommande :

- **La mise en place d'un cadre de dialogue social et environnemental partagé au niveau national** sur ces enjeux. La perspective de long terme de la planification écologique implique l'élaboration d'espaces de dialogues pérennes, qui favoriseront le partage des enjeux dans une logique évolutive.
- **La conduite d'une réflexion d'ensemble sur les cadres de gouvernance pertinents à privilégier aux échelons régional et territorial**, comme plusieurs contributions au débat public le suggèrent¹¹.
- **Le renforcement (ou l'initiation) des espaces de dialogue collectif et constructif, favorisant le partage des enjeux et l'action coordonnée**, en particulier en matière de transition juste des emplois dans les secteurs les plus sensibles (ex : automobile, sidérurgie, énergies fossiles) ou, dans une logique territoriale, pour favoriser l'appropriation et le ciblage pertinent de dispositifs structurants -comme le FTJ.
- **Le déploiement d'un dispositif permettant la mobilisation des acteurs régionaux et territoriaux** sur ces enjeux : **à partir des feuilles de route régionales associées à la planification**, il s'agit de favoriser l'émergence de visions et de logiques d'action partagées, bonifiant les expériences locales. La méthodologie a déjà été testée par de nombreux acteurs, avec le soutien de l'Ademe¹², et implique un « dialogue prospectif » articulant les volets marchés et emploi, impliquant les acteurs du territoire au service d'une ambition de planification écologique, et débouchant sur un plan d'action résolu. **Le financement de l'ingénierie doit être assuré.** Ces visions partagées doivent se traduire dans les priorités des politiques régionales, sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif, notamment en matière d'orientation, d'enseignement et de formation professionnelle, ou de soutien à l'insertion et à la reconversion. La réussite d'une telle démarche implique, dans l'approche, le déploiement d'une planification qui respecte l'autonomie régionale et s'appuie sur les initiatives et spécificités des territoires.
- **Le renforcement des initiatives territoriales locales** en matière d'emploi en transition écologique, notamment portées par les acteurs locaux de l'emploi (Maisons

¹¹ Voir notamment : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/relever-collectivement-defi-transitions-professionnelles>

¹² <https://librairie.ademe.fr/urbanisme/5517-developper-l-emploi-et-la-renovation-energetique-des-logements-avec-le-support-aux-dialogues-prospectifs-sdp.html>

de l'emploi, missions locales, PLIE), comme nous avons pu le souligner dans le cadre de nos travaux récents à ce sujet¹³.

- **La consolidation du dialogue social issu du cadre de la loi Climat & résilience**, notamment à partir des récentes propositions du CESE¹⁴ sur le sujet.
- **Le soutien constant de l'Etat et de ses opérateurs à tous les acteurs clés mobilisés dans ces mutations** : OPCO (dans le cadre de leur rôle renforcé à l'issue de la loi Climat et résilience), réseaux et professionnels de l'orientation et des reconversions (qui ont une faible visibilité des métiers utiles à la transition, à ce stade), centres Transition Pro.

¹³ <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/03/rapport-reconversion-web.pdf>

¹⁴ <https://www.lecese.fr/travaux-publies/mobiliser-les-acteurs-de-lemploi-et-du-travail-pour-reussir-la-planification-ecologique>

Contact :

Contact : Antoine Durand, Responsable Transition écologique et emplois,
antoine.durand@reseauactionclimat.org, 06 99 61 60 79

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

